

Extension de la zone sportive de la Malcombe - Acquisition de terrain à Mme SOLTNER et Mlle BLONDEAU

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : L'extension de la zone sportive de la Malcombe concerne diverses propriétés sises lieudit «à Montoille». La parcelle cadastrée section EI n° 20, pour une surface de 3 a 53, appartenant à Mme SOLTNER et Mlle BLONDEAU est située dans cette zone.

Mme SOLTNER et Mlle BLONDEAU acceptent de céder leur bien à la Ville de Besançon aux conditions fixées par les Domaines, à savoir : prix de 4 236 F, toutes indemnités comprises.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser :

- l'acquisition de terrain à Mme SOLTNER et Mlle BLONDEAU aux conditions définies ci-dessus,

- M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.